



AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE (EN REMPLACEMENT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION) CONCERNANT LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1198-6

AVIS PUBLIC est donné que, dans le contexte de la pandémie du COVID-19, les arrêtés ministériels 2020-008 du 22 mars 2020 et 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux proposent une procédure alternative aux procédures faisant partie du processus décisionnel municipal qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, soit une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

1. La Ville de Mascouche tient un appel de commentaires d'ici le **jeudi 4 mars 2021** sur le premier projet de règlement mentionné ci-dessous et adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 8 février 2021 :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1198-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NO 1198 AFIN DE :

D'AUTORISER ET D'ENCADRER LES ACTIVITÉS AGROTOURISTIQUES ET AGRO-INDUSTRIELLES DANS TOUTES LES ZONES AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MASCOCHE

2. Le premier projet de Règlement numéro 1198-6 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le premier projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement relatif aux usages conditionnels no 1198 afin d'autoriser et d'encadrer les activités agrotouristiques et agro-industrielles dans toutes les zones agricoles sur le territoire de la Ville de Mascouche.

3. Ce premier projet de Règlement numéro 1198-6 peut être :

- consulté sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>;
- obtenu par courrier électronique à l'adresse suivante : greffe@ville.mascouche.qc.ca;
- obtenu, sans frais, par toute personne qui en fait la demande, au bureau du greffier à l'hôtel de ville situé au 3034, chemin Sainte-Marie;
- obtenu par une demande par téléphone au 450 474-4133, poste 2810.

Donné à Mascouche le 17 février 2021.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Sharon Godbout